
Circulaire relative aux pétitions introduites dans les écoles.

Numéro d'inventaire : 1979.37141.23

Auteur(s) : Jules Ferry

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1879

Description : Feuille imprimée.

Mesures : hauteur : 263 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Circulaire n°219 du 30 avril 1879 adressée aux préfets et rappelant l'interdiction des pétitions dans les écoles primaires communales sous peine de mesures disciplinaires.

Mots-clés : Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

N° DUEZAV.

OBJET.
De la lecture à haute voix.

CIRCULAIRE
N° 264.

Paris, le 25 Octobre 1879.

MONSIEUR L'INSPECTEUR, j'ai eu l'occasion de constater, d'après les rapports d'Inspection générale notamment, que la lecture laisse souvent à désirer dans nos écoles primaires.

La plupart des élèves lisent, il est vrai, mais un petit nombre d'entre eux savent lire comme il convient, et c'est précisément en vue d'améliorer cette partie si importante de l'instruction élémentaire que mon honorable prédécesseur s'était efforcé d'organiser dans les Écoles normales primaires un enseignement raisonné de la lecture expressive. (Circulaire de septembre 1878.)

Dans quelques départements, on a déjà eu la pensée d'instituer des concours de lecture qui ont donné, m'assure-t-on, d'excellents résultats, et j'estime qu'il serait profitable de généraliser le plus possible des essais de cette nature auxquels les personnes les plus éclairées n'ont pas dédaigné d'accorder leurs sympathies.

Je fais donc appel, Monsieur l'Inspecteur, à toute votre sollicitude en faveur d'une innovation vraiment intéressante, et, pour vous en faciliter les voies et moyens, je vous adresse, à titre de renseignements, copie d'un règlement préparé à ce sujet par un de vos collègues, et qui pourra peut-être vous fournir d'utiles indications.

Je vous prierai, Monsieur l'Inspecteur, de vouloir bien m'accuser réception de cette circulaire et de me tenir au courant des mesures que vous aurez cru devoir prendre.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : JULES FERRY.

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie d